

Département de Droit et Science Politique

Direction des Etudes L1 Droit

Répertoire des enseignements Licence 1 (Droit et Science Politique)



Allégorie de la justice - G. Gandolfi (1734-1802) – Musée du Louvre

Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
Campus de Fouillole – 97157 POINTE-à-PITRE Cédex

Table des matières

Mot introductif de la Directrice des Etudes L1 Droit	3
Glossaire	4
Licence 1 Droit	5
Enseignements obligatoires fondamentaux	6
Enseignements de parcours	13
Licence 1 Science Politique	25
Enseignements obligatoires fondamentaux	26
Enseignements de parcours	34
Matières communes (filères Droit et Science Politique)	44
Enseignements obligatoires complémentaires	45

Mot introductif de la Directrice des Etudes L1 Droit

Chers étudiants,

Vous vous apprêtez à entamer un nouveau chapitre dans votre cursus scolaire qui vous ouvrira, à termes, les portes de la vie professionnelle. Les perspectives qui découlent des filières juridiques et politistes sont en effet multiples et prestigieuses : métiers du droit, de la fonction publique, de l'ingénierie politique, du journalisme, etc.

Cependant, les méthodes et le rythme de travail sont différents de ceux que vous avez connus au lycée.

Afin de vous familiariser avec les enseignements qui vous seront dispensés, de faciliter vos choix pédagogiques voire d'entamer la découverte de certains cours, ce syllabus vous fournit les indications sommaires relatives aux contenus des cours. Le cas échéant, des recommandations vous sont également adressées.

Avant toute chose, les études juridiques et politistes requièrent de solides compétences littéraires - analyse de textes divers, rédaction - et argumentatives (capacité à expliquer et démontrer). N'hésitez pas à approfondir et conforter ces compétences dès à présent par la lecture (presse, littérature française et étrangère, revues de vulgarisation ...) mais aussi exercer votre curiosité intellectuelle dans des domaines divers afin de nourrir votre culture générale (expositions, randonnées culturelles, visionnage de documentaires, etc).

Par ailleurs, de nombreuses ressources sont disponibles dans les médiathèques communales puis, dès votre inscription administrative, à la bibliothèque universitaire. Faites-en un usage immodéré !

En outre, afin d'occuper utilement et agréablement vos vacances, certains de vos enseignants vous recommandent une sélection de romans.

Ainsi, vous pourrez plus aisément satisfaire aux objectifs de la 1^{ère} année de Licence (Droit et Science Politique) en gardant à l'esprit que :

« *Le difficile est ce qui prend un peu de temps ; l'impossible est ce qui prend un peu plus de temps* », Fridtjof Nansen (1861-1930).

Excellente année universitaire !

Gaëlle COMPPER

Glossaire

C.C. : contrôle continu. Evaluation tout au long du semestre sur plusieurs notes (au moins deux).

C.M. : cours magistral.

ECTS (*European Credits Transfer System*) : crédits. Valeur obtenue après succès à une unité d'enseignement (UE) et à une matière (EC). Au sein des unités d'enseignements, chaque matière est assortie d'un nombre de crédits. Donc la validation des matières détermine celle de l'UE (unité d'enseignement).

L'ECTS est une unité d'évaluation, harmonisée à l'échelle européenne, comprenant à la fois les temps d'apprentissage (CM, TD) et la charge de travail qui y est associée (compréhension du cours, apprentissage, révisions, préparation des travaux dirigés, recherches...). Cette unité de valeur facilite la reconnaissance des diplômes dans l'espace européen (équivalence, programme d'échanges interuniversitaires).

UA : Université des Antilles

UE : unité d'enseignements. Appellation générale qui correspond à une UEOF (unité d'enseignements obligatoires fondamentaux), à une UEP (unité d'enseignements de parcours) ou à une UEOC (unité d'enseignements obligatoires complémentaires). L'unité d'enseignement peut être composée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC), c'est-à-dire une ou plusieurs matières.

UNJF : Université Numérique Juridique Francophone. Site web permettant l'approfondissement et l'auto-évaluation des connaissances acquises en droit et science politique en complément des formations dispensées au sein de la Faculté.

Semestre : subdivision de l'année universitaire représentant 30 crédits. Le diplôme de Licence (à l'issue des trois années d'enseignement) comprend six semestres.

T.D. : travaux dirigés.

Licence 1 Droit

Objectifs généraux :

L'objectif de la 1^{ère} année de licence en droit est l'acquisition des connaissances générales et des compétences nécessaires au juriste. Cette première année généraliste permet également à l'étudiant en droit d'acquérir des savoirs de base dans d'autres domaines (science politique, économie...) afin de se construire une solide culture « universelle » qui est le propre des études supérieures.

Volume des cours : 228 h (S1) – 234 h (S2)

Crédits : 30 ECTS par semestre

Enseignements obligatoires fondamentaux

Semestres 1 et 2

Les enseignements obligatoires fondamentaux, au nombre de trois chaque semestre, constituent le **socle des enseignements juridiques**. Ils s'inscrivent parmi les grandes disciplines du droit (droit privé, droit public, histoire du droit).

Les connaissances propres à chaque discipline sont articulées entre chaque semestre (cohérence et progressivité des enseignements).

Pour chaque semestre, l'étudiant doit choisir deux matières pour lesquelles il suivra les cours magistraux et effectuera des travaux dirigés.

La matière fondamentale non choisie (la troisième matière) demeure obligatoire. Elle est suivie dans le cadre du cours magistral et fait l'objet d'une épreuve terminale.

Intitulé du cours :	Introduction au droit privé		Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)	
Temps de travail estimé par étudiant :	40 heures minimum pour préparer les 9 séances de TD 40 heures minimum pour apprendre le cours		
Crédits (ECTS) : 5 (sans TD) ; 7 (si TD)	Coefficient : 2 (sans TD) : 3 (si TD)		

Enseignante : Valérie DOUMENG – Professeure de droit privé

Objectifs du cours

Ce cours vise à apporter aux étudiant.e.s, à l'aide d'analyses, d'explications et de mise en perspective de sujets d'actualité, la compréhension des fondements et des notions essentielles du droit privé.

Plan de cours indicatif

- ❖ **La norme** : spécificités, sources et interprétation de la règle de droit
 - ❖ **Les prérogatives individuelles** : droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux, identification des personnes et la preuve
-

Bibliographie

Des notes de cours en ligne, à compléter impérativement par les explications données lors du cours magistral en présentiel, sont à la disposition des étudiant.e.s sur le « *e-cursus* » de l'université des Antilles (à partir du mois de septembre). Sont insérées dans ces notes deux rubriques : « *Pour aller plus loin* » propose des références juridiques et « *Pour aller ailleurs* » permet d'élargir le champ de réflexion, au-delà du droit

Sitographie – ressources en ligne : de nombreuses références de ressources en ligne sont indiquées dans les notes de cours, notamment consultables sur le site de la bibliothèque universitaire des Antilles (BUA)

Evaluation des étudiants en L1 Droit

- ❖ **Matière avec choix des travaux dirigés (TD)** :
 - session 1 – contrôle continu
 - session 2 – contrôle continu et épreuve terminale (trois heures)
- ❖ **Matière sans TD** : sessions 1 et 2 – épreuve terminale (une heure)

Intitulé du cours :	Introduction au droit public	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 5 (sans TD) ; 7 (si TD)	Coefficient : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	

Enseignant : Mme Murielle VAIRAC, Maîtresse de conférences associée

Objectifs du cours :

Appréhender les notions importantes permettant de comprendre le fonctionnement de l'État, objet du droit public : les principes du droit public, la notion d'État (définition en droit public et en science politique), l'organisation juridictionnelle, les sources et les branches du droit public. Les règles qui composent le droit public sont sources de droits et d'obligations pour les sujets de droit, gouvernants et gouvernés. Il s'agit aussi de comprendre que leur organisation est nécessaire au bon fonctionnement de l'ordre/ système juridique. Par ailleurs, l'étudiant aura une première approche des branches du droit public (droit constitutionnel, droit administratif, droit des finances publiques, droit international) qu'il découvrira durant son cursus.

Plan de cours indicatif :

Première partie : Qu'est-ce que le droit public ?

Deuxième partie : Les normes et les branches du droit public

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Stirn, *Les sources constitutionnelles du droit administratif. Introduction au droit public*, LGDJ, Extensio, 2019

D. Truchet, *Le droit public*, QSJ, PUF, 2018

E. Zoller, *Introduction au droit public*, Précis Dalloz, 2013

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Un contrôle continu et une évaluation terminale

Intitulé du cours :	Introduction historique au droit	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :	150 h (sans TD) – 210 h (avec TD) incluant apprentissage du cours, révisions, travaux à réaliser	
Crédits (ECTS) : 5 (sans TD) ; 7 (si TD)	Coefficient : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	

Enseignant : Mme Gaëlle COMPPER – Maîtresse de conférences contractuelle

Objectifs du cours : Le cours permet de comprendre la construction des concepts et formes de pouvoir et de droit à travers leur évolution civilisationnelle et temporelle. Sont étudiés les liens entre pouvoir et droit, la place de la religion dans l'édiction des normes, la construction des différents appareils de gouvernance politique, judiciaire et administrative. Les questionnements sociétaux (organisation de la famille, statut de l'esclave et de l'étranger...) complètent sur le plan sociologique l'étude des cadres institutionnels et des règles de droit en vigueur de l'antiquité au Moyen-Age français.

Plan de cours indicatif : plan détaillé transmis à la rentrée

- ❖ L'antiquité orientale : Mésopotamie, Egypte pharaonique, royaume d'Israël
- ❖ L'antiquité occidentale : Grèce, Rome
- ❖ La France médiévale

Nota bene : les connaissances du cycle secondaire en histoire doivent impérativement être maîtrisées afin de mieux appréhender les notions juridiques étudiées :

- ✓ programme de 6^e : premières civilisations étatiques (Egypte, Mésopotamie), le monde des cités grecques, Rome (fondation, conquêtes, paix romaine) ;
- ✓ programme de 5^e : l'ordre seigneurial, la société urbaine, l'affirmation de l'Etat monarchique, les transformations de l'Europe aux XVI^e-XVII^e siècle – notamment le statut du monarque.

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Jean **Gaudemet**, *Les institutions de l'Antiquité*, Montchrestien, coll. Précis Domat, 8^e édition, 2014 (couvre : Babylone, l'Egypte, Israël, la Grèce et Rome)

Michel **Humbert**, David **Kremer**, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Dalloz, coll. Précis, 12^e édition (également disponible en format numérique)

Jean **Hilaire**, *Histoire du droit*, Dalloz, coll. « Les Mémentos », 14^e édition (comprend à la fois les matières d'introduction historique au droit (S1) et d'histoire des institutions publiques (S2) – Moyen-Age au XIX^e s.).

Bibliographie complète : transmise à la rentrée

Sitographie – ressources en ligne :

De nombreux documentaires ou docu-fictions sont disponibles sur la chaîne et le site arte.tv, planète +

Des ressources filmiques peuvent aussi être mises à profit telles que *Troie* (2004), *Agora* (2009), *Le dernier duel* (2021) ...

Evaluation : Régime des étudiants en droit :

- ❖ **Matière avec TD :** session 1 - contrôle continu et épreuve terminale de trois heures ;
session 2 – épreuve terminale de trois heures
 - ❖ **Matière sans TD :** sessions 1 et 2 – épreuve terminale d'une heure
-

Quelques conseils de lecture pour les vacances !

Santiago **Posteguillo** : *Moi, Julia* (t. 1, 2022) et *Julia et la colère des Dieux*, (t. 2, 2023) Pocket : à la fin du 1^{er} siècle de n.è, l'ambition et l'intelligence politiques de Julia Domna, romaine d'origine syrienne, lui permettent à travers les rivalités politiques et les guerres civiles d'œuvrer à instaurer une nouvelle dynastie impériale d'origine africaine et orientale (Sévères). Roman palpitant, érudit, permettant de plonger dans la vie des Romains tant patriciens que plébéiens et esclaves.

Jeanne **Bourin**, *Le Grand Feu*, La Table ronde, Folio 1925 – à la croisée des XI^e et XII^e siècle, les mœurs des paysans, artisans et seigneurs français sont dépeintes à travers les joies et déboires de l'histoire d'amour entre un maître verrier normand et une brodeuse sur toile officiant à la cour comtale de Blois. Du rapt chevaleresque de l'héroïne à l'exercice de la vengeance privée, les mutations sociétales sont évoquées : construction de villes, d'églises, départs en croisades, épidémies et famines, rôle politique et social joué par la princesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant.

Intitulé du cours :	Droit civil (Droit des personnes et de la famille)	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :	40 heures minimum pour préparer les 9 séances de TD 40 heures minimum pour apprendre le cours	
Crédits (ECTS) : 5 (sans TD) ; 7 (si TD)	Coefficient : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	

Enseignante : Valérie DOUMENG – Professeure de droit privé

Objectifs du cours

Ce cours vise à apporter aux étudiant.e.s, à l'aide d'analyses, d'explications et de mise en perspective de sujets d'actualité, la compréhension du droit des personnes et de la famille.

Plan de cours indicatif :

- ❖ **Le droit des personnes** : la protection des majeurs
- ❖ **Le droit de la famille** : le couple (formation et dissolution du couple marié) et les enfants du couple (établissement du lien de filiation et relation entre parents et enfants).

Bibliographie : Des notes de cours en ligne, à compléter impérativement par les explications données lors du cours magistral en présentiel, sont à la disposition des étudiant.e.s sur le « e-cursus » de l'université des Antilles (à partir du mois de janvier). Sont insérées dans ces notes deux rubriques : « *Pour aller plus loin* » propose des références juridiques et « *Pour aller ailleurs* » permet d'élargir le champ de réflexion, au-delà du droit

Sitographie – ressources en ligne : de nombreuses références de ressources en ligne sont indiquées dans les notes de cours, notamment consultables sur le site de la bibliothèque universitaire des Antilles (BUA)

Evaluation des étudiants en L1 Droit :

- ❖ **Matière avec choix des travaux dirigés (TD)** :
 - session 1 – contrôle continu et épreuve terminale (trois heures)
 - session 2 – contrôle continu et épreuve terminale (trois heures)
- ❖ **Matière sans TD** : sessions 1 et 2 – épreuve terminale (une heure)

Intitulé du cours :	Droit constitutionnel	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 5 (sans TD) ; 7 (si TD)	Coefficient : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	

Enseignant : M. François-Xavier MILLET, Professeur des Universités

Objectifs et contenu du cours :

S'inscrivant dans la continuité du cours d'Introduction au droit public proposé au premier semestre, le cours de droit constitutionnel vise à présenter aux étudiants non seulement l'organisation des pouvoirs publics telle qu'elle est prévue par les constitutions mais aussi la limitation de ces pouvoirs sur le fondement de ces constitutions. Après avoir défini les concepts de constitution et de droit constitutionnel, le cours examine la théorie de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et dresse une typologie des régimes politiques avec les expériences constitutionnelles britannique et américaine en toile de fond. La Constitution de la Vème République est ensuite abordée en détail, pour elle-même mais aussi en ce qui la distingue radicalement de la Constitution de la IVème République. Le cours se termine sur l'avènement du contrôle de constitutionnalité des lois et le rôle des juges dans la garantie des droits et libertés.

Pour ce cours, il est attendu des étudiants qu'ils acquièrent les connaissances de base relatives au droit constitutionnel et à la vie politique tout en développant un esprit analytique et de synthèse. Le cours magistral est accompagné de travaux dirigés hebdomadaires en petits groupes destinés à approfondir les connaissances et à les mettre en œuvre méthodiquement dans le cadre de dissertations et de commentaires de texte.

Plan de cours indicatif :

Partie I : La constitution comme organisation du pouvoir

Titre I : Séparation des pouvoirs et régimes politiques

Titre II : La constitution politique de la Vème République

Partie II : La constitution comme limitation du pouvoir

Titre I : La constitution juridique et le contrôle de constitutionnalité

Titre II : Le contrôle de constitutionnalité des lois en France

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- Guy Carcassonne, Marc Guillaume, *La Constitution*, Points, 16^e éd, 2022 ;
- Jean-Jacques Chevalier et al., *Histoire de la Vème République (1958-2022)*, Dalloz, 17^e ed., 2022 ;
- Louis Favoreu et al., *Droit constitutionnel*, Précis, Dalloz, 25^e ed., 2021 ;
- Jean Gicquel, Jean-Éric Gicquel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Domat, LGDJ-Lextenso, 36^e ed., 2022 ;
- Francis Hamon, Michel Troper, *Droit constitutionnel*, LGDJ-Lextenso, 43^e ed., 2022.

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Rédactrice : Dr. G. COMPPER, Directrice des Etudes L1 Droit

Intitulé du cours :	Histoire du droit et des institutions	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :	150h (sans TD – 200h (avec TD))	
Crédits (ECTS) : 5 (sans TD) ; 7 (si TD)	Coefficient : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	

Enseignant : M. Jean-François NIORT, Maître de conférences HDR en histoire du droit et des institutions

Objectifs du cours : thème général : histoire politique et juridique de l'Etat français de l'Ancien régime à l'époque contemporaine (XVIe-XXe siècles)

Plan de cours indicatif :

I. Structuration (conceptuelle, constitutionnelle et administrative) et affirmation de l'Etat sous l'Ancien régime

II. Structuration et affirmation de l'Etat à l'époque contemporaine (1789-1958)

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Ph. Sueur, *Histoire du droit public français, XV^e-XVIII^e siècles*, PUF

E. Gasparini et E. Gojosso, *Introduction historique au Droit et aux institutions*, Gualino éditeur

D. Chagnollaud, *Histoire constitutionnelle et politique de la France (1789-1958)*, Dalloz

Bibliographie complète : sera distribuée en début de cours, ainsi que le plan et d'autres documents pédagogiques

Sitographie – ressources en ligne : seront indiquées au fur et à mesure, mais dès maintenant on peut partir à la connaissance des différentes constitutions depuis 1791 sur le site legifrance.gouv.fr ou conseil-constitutionnel.fr

Voir aussi (même si elle n'est pas parfaite ni complète), en amont, la page Histoire constitutionnelle de la France sur wikipedia.org

Evaluation :

❖ **Matière avec TD :** session 1 - contrôle continu et épreuve terminale de trois heures ;

session 2 – épreuve terminale de trois heures

❖ **Matière sans TD (pour les deux sessions) :** épreuve terminale d'une heure

Enseignements de parcours

Semestres 1 et 2

Les enseignements de parcours visent à doter les étudiants d'une solide et large culture juridique incluant la découverte et maîtrise des concepts fondamentaux relevant de disciplines connexes au droit.

A chaque semestre, l'unité d'enseignement est composée d'une matière obligatoire et d'une matière au choix.

La matière juridique est imposée (matière obligatoire).

Parmi les autres matières proposées relevant de l'économie, de la science politique et du droit international, l'étudiant doit en choisir une.

Intitulé du cours :	Institutions juridictionnelles	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière obligatoire)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 4	Coefficient : 2	

Enseignant : Mme Gladys DEMOCRITE, Chargée d'enseignement vacataire

Objectifs du cours :

Plan de cours indicatif :

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Intitulé du cours :	Grands mécanismes de l'économie	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :	60 heures	
Crédits (ECTS) : 3	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Christian Saad, Maître de conférences en Sciences Économiques

Objectifs du cours : Ce cours a pour objectif de présenter les grands mécanismes de l'économie sous le prisme de l'histoire des idées économiques. Sont ainsi abordés, les principaux thèmes et auteurs de l'économie, de l'Antiquité à la première moitié du XX^{ème} siècle. Un premier chapitre présente les précurseurs de la science économique en analysant succinctement les conceptions de l'économie dans la pensée grecque antique (Xénophon, Platon, Aristote) puis au Moyen-Âge (Thomas d'Aquin, Nicole Oresme, Jean Buridan). La pensée des auteurs mercantilistes puis physiocrates est aussi abordée en mettant à chaque fois l'accent sur les thèmes centraux analysés par ces auteurs (populationnisme, interventionnisme, monétarisme etc.). Le second chapitre traite de la question essentielle des fondateurs de la science économique avec les économistes Classiques, Smith, Ricardo, Malthus, Stuart Mill, Jean-Baptiste Say. L'accent est mis sur la théorie de la valeur travail commune aux Classiques, la main invisible de Smith et la théorie de la rente différentielle de Ricardo. Un troisième chapitre présente la pensée économique de Marx à partir de sa théorie de la plus-value et de sa théorie des crises. Un quatrième chapitre aborde la pensée des auteurs Néo-Classiques à partir des concepts de théorie de la valeur utilité, d'utilité marginale et d'équilibre général puis, les principaux auteurs (Menger, Jevons, Marshall et Walras) et Écoles (de Cambridge, de Vienne et de Lausanne) sont étudiés. Un cinquième chapitre présente la pensée keynésienne à partir de ses principaux concepts : demande effective, préférence pour la liquidité, interventionnisme étatique. Enfin, le cours s'achève par les définitions traditionnelles de l'économie, considérée comme science des richesses, science de l'échange marchand ou science des choix efficaces.

Plan de cours indicatif :

Chapitre 1 : Les précurseurs de la sciences économique, Chapitre 2 : Les fondateurs de la science économique, Chapitre 3 : Le marxisme, Chapitre 4 : Les Néo-Classiques, Chapitre 5 : La théorie keynésienne, Chapitre 6 : Les définitions traditionnelles de l'économie

Bibliographie indicative (3 références ou plus) : 1) Alain **Samuelson**, *Les grands courants de la pensée économique*, Presses Universitaires de Grenoble, 1990. 2) Ghislain **Deleplace**, *Histoire de la pensée économique*, 3^{ème} édition, Dunod, 2018. 3) Jacques **Valier**, *Brève histoire de la pensée économique*, Champs, essai, 2014. 4) Jacques **Généreux**, *Introduction à l'économie*, Points Économie, 2017. 5) Jean-Marie **Albertini**, Ahmed **Silem**, *Comprendre les théorie économiques*, Points Économie, 2014. 6) Jean-Marc **Daniel**, *Histoire vivante de la pensée économique, des crises et des hommes*, 3^{ème} édition

Bibliographie complète : Transmise à la rentrée ainsi qu'un document pédagogique résumant les principales œuvres des auteurs étudiés.

Sitographie – ressources en ligne :

<https://ses.ens-lyon.fr/ressources/grands-dossiers/la-pensee-economique>

<https://www.economie.gouv.fr/facileco/courants-pensees>

<https://major-prepa.com/economie/chapitre-1-histoire-pensee-economique/>

<https://www.youtube.com/watch?v=CMrfCAbHOgQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=dXdKxuOEB4U>

<https://www.youtube.com/watch?v=rnWRddz3Emg>

https://www.youtube.com/watch?v=tuJX_p80IwI&list=PL51jidJqq-UzR5ZxUIG6ONER70VINQhjt

<https://www.youtube.com/watch?v=JWztnGRFPII>

<https://www.youtube.com/watch?v=HmFuC96MnMQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=7BFQyaOMpHA>

Evaluation : Matière sans TD : sessions 1 et 2 – épreuve terminale d'une heure

Intitulé du cours :	Connaissance de la Caraïbe	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 3	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Fred RENO, Professeur des Universités

Objectifs du cours : Partager des éléments généraux de connaissance sur la Caraïbe. Présenter ces éléments sur les plans géographique, historique, politique, économique et culturel. Faire état aussi des défis et enjeux contemporains en matière de géopolitique, d'intégration et de coopération régionale dans la Caraïbe

Plan de cours indicatif :

Première partie : Un espace morcelé

Deuxième partie : Les grandes figures de la Caraïbe insulaire

Troisième partie : Coopération, intégration et identité : entre mythes et réalités

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Gordon K. **Lewis**, "British Colonialism in the West Indies: The Political Legacy," *Caribbean Studies*, Apr., 1967, Vol. 7, No. 1 (Apr., 1967), pp. 3-22

Fred **Reno** « L'implantation du modèle de Westminster ou l'invention politique dans la Caraïbe », *Cahiers de l'Administration Outre-mer* 1 (4) Novembre 1991

Fred **Reno** « La créolisation des modèles métropolitains » in Justin Daniel (sous la direction) *Les Iles caraïbes*, Karthala-CRPLC pp.75-104 (1997)

Eric **Nabajoth**, *Relations internationales de la Caraïbe*, l'Hermès 1997

Holger **Henke** and Fred **Reno** (editors) *The modern political culture of the Caribbean*, University of the West Indies, 2003

Fred **Reno**, « Haïti : L'oraison démocratique » in *Pouvoirs Dans La Caraïbe*, Revue du Crplc, Cnrs n°10 pp.7-24. 1998

Fred **Reno**, "Democratic transition and Authoritarianism: the case of Haiti" in Holger Henke and Fred Reno (editors) *The modern political culture of the Caribbean*, University of the West Indies, 2003

Fred **Reno**, « Greffe et bouturage en politique » in O. PLUEN et V. DOUMENG (edit) *La démocratie, entre exigences et faux-semblants*, Institut Universitaire Varenne 2018

Holger **Henke** and Fred **Reno** (editors), *New Political Culture in the Caribbean*, UWI Press 2022

Bibliographie complète :

Rédactrice : Dr. G. COMPPER, Directrice des Etudes L1 Droit

Sitographie – ressources en ligne :

<https://www.nationsonline.org/oneworld/map/Caribbean-political-map.htm>

<https://www.youtube.com/@CAGIYOUTUBE/videos>

<https://today.caricom.org/>

<https://www.government.nl/topics/caribbean-parts-of-the-kingdom>

Evaluation :

Intitulé du cours :	Introduction à la science politique	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 3	Coefficient : 2	

Enseignant :

Objectifs du cours : Ce cours est conçu comme une introduction à la science politique. Il vise à fournir aux étudiants un panorama de la discipline et l'acquisition du vocabulaire et des concepts nécessaires à l'analyse politique. Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

A l'issue du cours, les étudiants devront être en mesure : d'exposer l'histoire, de limiter les champs et de déterminer les objets traditionnels et nouveaux de la science politique ; de distinguer la démarche scientifique des autres approches du politique ainsi que d'expliquer la spécificité de la science politique par rapport aux disciplines voisines ; d'expliquer les cadres dans lesquels l'action politique se déploie, d'identifier les forces et les enjeux qui structurent cette action.

Recommandation : Quoique basé sur la méthode du cours magistral, l'enseignement met aussi l'accent sur la discussion avec les étudiants qui sont fortement encouragés à intervenir.

Plan de cours indicatif : Les séances sont regroupées en cinq rubriques précédées d'une vue d'ensemble en guise d'introduction :

1. Epistémologie et méthode de la science politique : séance axée sur l'histoire de la science politique, sur ses champs et les exigences de la démarche scientifique ;
2. Grands modèles théoriques : théorie marxiste, théorie générale des systèmes (Talcott Parsons, David Easton) et le fonctionnalisme (Gabriel Almond) ;
3. Cadres institutionnels d'expression du politique : objets et problématiques de la science politique tels que les partis politiques.
4. Autres forces politiques et représentations des intérêts : étude des procédures et mécanismes de la représentation des intérêts comme les actions collectives ;
5. Mouvements sociaux : étude conduite à partir de cas pratiques.

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- Jean **Beaudoin**, *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, 2000
- Dominique **Chagnaulaud**, *Science politique*, Paris Dalloz, 2000
- Michel **Hastings**, *Aborder la science politique*, Seuil, 2001
- Mancur **Olson**, *La logique de l'action collective*
- Nicolas **Sauger**, *Pourquoi détestons-nous autant nos politiques ? avec Emiliano Grossman*, Les Presses de Sciences Po, 2017

Articles de revue

- Céline **Braconnier**, Baptiste **Coulmont**, Jean-Yves **Dormagen**, «*Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale*», Revue française de sciences politique, 2017.
- Ernest **Gellner**, «*L'épistémologie des sciences sociales : Le statut scientifique des sciences sociales*», Revue internationale des sciences sociales, 1984.

- Thierry **Vedel**, « *Internet et les réseaux sociaux dans la campagne présidentielle* », Cogito, le Magazine de la Recherche, 26 février 2017.

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Régime des étudiants juristes (matière sans TD) : épreuve terminale

Intitulé du cours :	Institutions administratives	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :	130 heures	
Crédits (ECTS) : 4	Coefficient : 2	

Enseignant : Mme Marie Assetou DIALLO, Enseignante.

Objectifs du cours : Le cours d'institutions administratives permet de comprendre et de maîtriser l'administration dans ses différentes manifestations : État, collectivités territoriales, autorités administratives indépendantes. Il constitue un pendant aux cours d'institutions juridictionnelles, un prolongement du cours de droit constitutionnel de la Ve République et un préalable au cours de droit administratif (envisagé en deuxième année de la licence en droit).

Il repose sur trois parties distinctes. La première présente un panorama historique et théorique de l'administration française afin de permettre une bonne compréhension des motifs sociaux, historiques et géographiques de la complexité de l'administration française. La seconde partie du cours, consacrée aux institutions administratives nationales, permettra de dresser un panorama exhaustif des différentes formes institutionnelles qui gravitent au sein ou aux marges directes de l'État et de souligner les tendances les plus récentes de l'évolution institutionnelle de l'État. La troisième partie traitera des institutions administratives locales afin d'illustrer le phénomène de décentralisation, qui constitue aujourd'hui une donnée fondamentale de l'organisation administrative française.

La finalité de ce cours consiste à permettre aux étudiants de dépasser la complication apparente de l'organisation administrative française pour en saisir la subtile complexité, dont un État ne saurait se passer pour établir des équilibres entre différentes nécessités d'intérêt général.

Plan de cours indicatif : plan détaillé transmis à la rentrée.

Le cours a pour objectif de présenter l'organisation institutionnelle de l'administration française. Il s'articule autour de deux grandes parties :

La première partie est consacrée à l'administration d'État :

- ❖ L'organisation centrale de l'administration d'État
- ❖ L'organisation déconcentrée de l'administration d'État, les attributions du Préfet de département et du Préfet de région ; et enfin l'administration préfectorale

La deuxième partie du cours aborde l'administration décentralisée :

- ❖ L'administration territoriale de droit commun (la commune, le département, la région) ; les collectivités à statut particulier ; la coopération des collectivités territoriales ; le contrôle administratif et financier exercé sur ces collectivités.
- ❖ La décentralisation fonctionnelle.

Bibliographie indicative :

D. Maillard Degrees du Lou, *Institutions Administratives*, Paris, PUF, 2011, 496 p.

L'ouvrage comporte trois parties. La première fait un survol de l'ensemble des institutions administratives, en mettant en avant leurs caractères généraux. La deuxième porte sur les institutions étatiques centrales et

Rédactrice : Dr. G. COMPPER, Directrice des Etudes L1 Droit

la troisième sur les institutions destinées à l'administration territoriale de la République, qui comprennent à la fois les institutions de l'administration territoriale de l'État et celles des collectivités territoriales décentralisées.

D. **Grandguillot**, *Institutions politiques et administratives de la France*, Mémentos LMD, 2017, 256 p.

Une synthèse structurée et accessible pour l'étudiant ; à jour de l'actualité politique, administrative et judiciaire.

O. **Gohin**, J.-G. **Sorbara**, *Institutions administratives*, Paris, LGDJ, 2022, 618 p.

Bibliographie complète : transmise à la rentrée !

Sitographie – ressources en ligne :

- Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Accès aux : codes, textes consolidés, jurisprudence constitutionnelle, jurisprudence administrative · jurisprudence judiciaire.

- LexisNexis : <https://www.lexisnexis.fr> › votre-activite › etudiants

- Dalloz actualité.fr : les actualités juridiques sont en accès gratuit sur le site de la bibliothèque de l'Université des Antilles.

- HOPPE-Droit : OPPE-Droit (Hypothèses d'Observation des Productions Pédagogiques Éditées en Droit) est un outil d'observation des productions pédagogiques en droit qui vise à étudier, à partir d'un répertoire dynamique, les évolutions du droit français et de son enseignement depuis le début du XIXe siècle. Dans le cadre du GIS Collex-Persée, ce projet est le fruit d'une collaboration entre la bibliothèque Cujas et des chercheurs du CERCRID et de l'IRJS.

- Jurisguide : Destiné aux étudiants en sciences juridiques et aux formateurs aux méthodologies de recherche d'information juridique. Ce site propose un panorama des ressources documentaires disponibles dans le domaine du droit et des guides pour pratiquer une recherche d'informations efficace.

- Lamyline Actualités du droit.fr : Les actualités sont classées par grands thèmes mais aussi par profession du droit dans la rubrique « vie des professions juridiques et judiciaires » (avec notamment une sous-rubrique magistrat).

Evaluation : épreuve terminale d'une heure.

Intitulé du cours :	Institutions et relations internationales	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 4	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Loïc VATNA, Maître de conférences

Objectifs et contenu du cours :

Le propos de ce cours est d'acquérir les connaissances fondamentales en Droit international et en Relations internationales. Il s'agit de développer les compétences et aptitudes juridiques pour comprendre la société internationale.

Le cours a pour objet de présenter les acteurs de la société internationale ainsi que l'action de ceux-ci. Il retrace tout d'abord l'apparition et l'évolution des institutions internationales du XVII^e siècle à nos jours. Dans une deuxième partie sont présentés les principaux acteurs des relations internationales, à savoir l'État, les organisations internationales, les sociétés multinationales, et les organisations non gouvernementales. Sont également présentés les instruments utilisés par ces acteurs afin d'entretenir des relations bilatérales ou multilatérales : le droit international (traités, coutume, actes unilatéraux, etc.) ainsi que les institutions diplomatiques et consulaires.

Plan de cours indicatif :

Partie 1. Apparition et évolution des institutions internationales

Chapitre 1^{er}. De la naissance de la société interétatique à la 1^{re} guerre mondiale

Chapitre 2. De la décomposition de la société internationale eurocentrique à la société internationale universelle

Chapitre 3. De la Guerre froide à la Pax americana

Chapitre 4. Le monde contemporain : la recomposition du monde

Partie 2. Identité des institutions internationales

Chapitre 1. Les acteurs des relations internationales

Chapitre 2. Les techniques des relations internationales

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

P. Boniface, *Les relations internationales de 1945 à nos jours. De Yalta à la guerre en Ukraine*, Eyrolles, 7^e éd., 2022

J.-J. Roche, *Les relations internationales*, LGDJ, 2021

B. Sierpinski, *Institutions internationales*, Dalloz, 21^e éd., 2021

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation : contrôle terminal (questions de cours). L'esprit de synthèse et la structuration de la pensée sont les principaux critères d'évaluation.

Intitulé du cours :	Histoire des idées politiques	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 3	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Didier DESTOUCHES, Maître de conférences HDR en histoire du droit

Objectifs du cours :

Le cours est une exploration chronologique s'étendant de l'antiquité gréco-romaine au siècle des Lumières, des principales propositions d'analyse et de construction du phénomène politique, en particulier des concepts de pouvoir, de citoyen, d'Etat, de souveraineté et droit naturel. La vie et l'œuvre des grands auteurs sont présentées et situées dans leurs contextes historiques respectifs.

L'objectif du cours est de renforcer les connaissances, l'esprit critique et la culture classique des étudiants.

Plan de cours indicatif :

Les idées de l'antiquité (I)

Les idées des Temps Modernes (II)

Bibliographie indicative (3 références ou plus) : 1) Géraldine **Muhlmann**, Évelyne **Pisier**, François **Châtelet** et Olivier **Duhamel**, *Histoire des idées politiques*, Nouv. éd., Puf, 2012 ; 2) Pierre **Manent**, *Cours familier de philosophie politique*, rééd. Gallimard, coll. « Tel », 2004 ; 3) Olivier **Nay**, *Histoire des idées politiques*, Armand Colin, 2008 ; 4) Philippe **Raynaud** et Stéphane **Rials** (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, 3e éd., Puf, 2003 ; 5) Astrid **Von Busekist**, *Penser la politique - Enjeux et défis contemporains*, Presses de Sciences Po, 2010.

Bibliographie complète : distribuée en cours

Sitographie – ressources en ligne : wikipédia ; latoupie.fr

Evaluation : examen final d'une heure portant sur trois à quatre questions de cours

Licence 1 Science Politique

Objectifs généraux :

L'objectif de la 1^{ère} année de Licence science politique est de dispenser à l'étudiant un large savoir reposant sur l'apprentissage de connaissances fondamentales issues des sciences humaines, juridiques et sociales. Les enseignements incluent différentes disciplines – droit, histoire, sociologie, économie - dont les apprentissages croisés permettent de mieux appréhender le fait politique.

Volume des cours : 224 heures (S1) – 230 heures (S2)

Crédits : 30 ECTS par semestre

Enseignements obligatoires fondamentaux

Semestres 1 et 2

Les enseignements obligatoires fondamentaux, au nombre de trois chaque semestre, visent à conférer à l'étudiant politiste d'une part, les bases de la science politique et d'autre part, celles de la science juridique.

Pour chaque semestre, l'étudiant doit impérativement suivre un enseignement de nature politiste (matière imposée) et choisir parmi les deux matières juridiques celle dans laquelle il effectuera des travaux dirigés. Les cours magistraux des trois enseignements doivent être suivis.

La matière fondamentale non choisie (la troisième matière) demeure obligatoire. Elle est suivie dans le cadre du cours magistral et fait l'objet d'une épreuve terminale.

Les connaissances propres à chaque discipline sont articulées entre chaque semestre (cohérence et progressivité des enseignements).

Intitulé du cours :	Introduction à la science politique	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière obligatoire)	Travaux dirigés (TD) : 18 h (obligatoire)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 7	Coefficient : 3	

Enseignant :

Objectifs du cours : Ce cours est conçu comme une introduction à la science politique. Il vise à fournir aux étudiants un panorama de la discipline et l'acquisition du vocabulaire et des concepts nécessaires à l'analyse politique. Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

A l'issue du cours, les étudiants devront être en mesure : d'exposer l'histoire, de limiter les champs et de déterminer les objets traditionnels et nouveaux de la science politique ; de distinguer la démarche scientifique des autres approches du politique ainsi que d'expliquer la spécificité de la science politique par rapport aux disciplines voisines ; d'expliquer les cadres dans lesquels l'action politique se déploie, d'identifier les forces et les enjeux qui structurent cette action.

Recommandation : Quoique basé sur la méthode du cours magistral, l'enseignement met aussi l'accent sur la discussion avec les étudiants qui sont fortement encouragés à intervenir.

Plan de cours indicatif : Les séances sont regroupées en cinq rubriques précédées d'une vue d'ensemble en guise d'introduction :

1. Epistémologie et méthode de la science politique : séance axée sur l'histoire de la science politique, sur ses champs et les exigences de la démarche scientifique ;
 2. Grands modèles théoriques : théorie marxiste, théorie générale des systèmes (Talcott Parsons, David Easton) et le fonctionnalisme (Gabriel Almond) ;
 3. Cadres institutionnels d'expression du politique : objets et problématiques de la science politique tels que les partis politiques.
 4. Autres forces politiques et représentations des intérêts : étude des procédures et mécanismes de la représentation des intérêts comme les actions collectives ;
 5. Mouvements sociaux : étude conduite à partir de cas pratiques.
-

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- Jean **Beaudoin**, *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, 2000
- Dominique **Chagnaulaud**, *Science politique*, Paris Dalloz, 2000
- Michel **Hastings**, *Aborder la science politique*, Seuil, 2001
- Mancur **Olson**, *La logique de l'action collective*
- Nicolas **Sauger**, *Pourquoi détestons-nous autant nos politiques ? avec Emiliano Grossman*, Les Presses de Sciences Po, 2017

Articles de revue

- Céline **Braconnier**, Baptiste **Coulmont**, Jean-Yves **Dormagen**, «*Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale*», *Revue française de sciences politique*, 2017.
- Ernest **Gellner**, «*L'épistémologie des sciences sociales : Le statut scientifique des sciences sociales*», *Revue internationale des sciences sociales*, 1984.

Rédactrice : Dr. G. COMPPER, Directrice des Etudes L1 Droit

- Thierry **Vedel**, « *Internet et les réseaux sociaux dans la campagne présidentielle* », Cogito, le Magazine de la Recherche, 26 février 2017.

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Régime des étudiants politistes (matière obligatoire avec TD) : contrôle continu

Intitulé du cours :	Introduction au droit public	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	Coefficient : 1 (sans TD) ; 2 (si TD)	

Enseignant : Mme Murielle VAIRAC, Maître de conférences associée

Objectifs du cours :

Appréhender les notions importantes permettant de comprendre le fonctionnement de l'État, objet du droit public : les principes du droit public, la notion d'État (définition en droit public et en science politique), l'organisation juridictionnelle, les sources et les branches du droit public. Les règles qui composent le droit public sont sources de droits et d'obligations pour les sujets de droit, gouvernants et gouvernés. Il s'agit aussi de comprendre que leur organisation est nécessaire au bon fonctionnement de l'ordre/ système juridique. Par ailleurs, l'étudiant aura une première approche des branches du droit public (droit constitutionnel, droit administratif, droit des finances publiques, droit international) qu'il découvrira durant son cursus.

Plan de cours indicatif :

Première partie : Qu'est-ce que le droit public ?

Deuxième partie : Les normes et les branches du droit public

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Stirn, *Les sources constitutionnelles du droit administratif. Introduction au droit public*, LGDJ, Extensio, 2019

D. Truchet, *Le droit public*, QSJ, PUF, 2018

E. Zoller, *Introduction au droit public*, Précis Dalloz, 2013

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Un contrôle continu et une évaluation terminale

Intitulé du cours :	Introduction historique au droit	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :	130 heures (sans TD) – 200 heures (si TD) incluant l'apprentissage du cours, les révisions, les travaux à restituer	
Crédits (ECTS) : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	Coefficient : 1 (sans TD) ; 2 (si TD)	

Enseignant : Mme Gaëlle COMPPER – Maitresse de conférences contractuelle en histoire du droit

Objectifs du cours : Le cours permet de comprendre la construction des concepts et formes de pouvoir et de droit à travers leur évolution civilisationnelle et temporelle. Sont étudiés les liens entre pouvoir et droit, la place de la religion dans l'édiction des normes, la construction des différents appareils de gouvernance politique, judiciaire et administrative. Les questionnements sociétaux (organisation de la famille, statut de l'esclave et de l'étranger...) complètent sur le plan sociologique l'étude des cadres institutionnels et des règles de droit en vigueur de l'antiquité au Moyen-Age français.

Plan de cours indicatif : plan détaillé transmis à la rentrée

- ❖ L'antiquité orientale : Mésopotamie, Egypte pharaonique, royaume d'Israël
- ❖ L'antiquité occidentale : Grèce, Rome
- ❖ La France médiévale

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- Jean **Gaudemet**, *Les institutions de l'Antiquité*, Montchrestien, coll. Précis Domat, 8^e édition, 2014 (couvre : Babylone, l'Egypte, Israël, la Grèce et Rome)
- Michel **Humbert**, David **Kremer**, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Dalloz, coll. Précis, 12^e édition (également disponible en format numérique)
- Jean **Hilaire**, *Histoire du droit*, Dalloz, coll. « Les Mémentos », 14^e édition (comprend à la fois les cours d'introduction historique au droit (S1) et d'histoire des institutions publiques (S2) – Moyen-Age au XIX^e s.).

Bibliographie complète : transmise en cours

Sitographie – ressources en ligne :

De nombreux documentaires ou docu-fictions sont disponibles sur les chaînes télévisées et sites arte.tv et toutelhistoire.com. Des ressources filmiques peuvent aussi être mises à profit telles que *Troie* (2004), *Agora* (2009), *Le dernier duel* (2021) ...

Evaluation : Régime des étudiants en science politique :

- ❖ Matière avec TD : session 1 - contrôle continu avec épreuve de trois heures **et** épreuve terminale d'une heure ; session 2 – épreuve terminale de trois heures
- ❖ Matière sans TD : sessions 1 et 2 – épreuve terminale d'une heure

Intitulé du cours :	Introduction aux sciences humaines et sociales	Semestre : 2
----------------------------	---	---------------------

Rédactrice : Dr. G. COMPPER, Directrice des Etudes L1 Droit

Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière obligatoire)	Travaux dirigés (TD) : 18 h (obligatoire)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 6		Coefficient : 3

Enseignant : M. Pierre ODIN, Maître des conférences en science politique

Objectifs du cours :

Avant tout pensé comme un atelier de lecture des sciences sociales prenant pour objet transversal la thématique de la domination, cet enseignement propose une analyse des structures et des relations de pouvoir.

Cette thématique est appréhendée d'un point de vue interdisciplinaire (histoire, sociologie et philosophie), en s'appuyant sur des lectures théoriques et empiriques, en mêlant des textes classiques et des approches contemporaines, et en étudiant particulièrement l'inscription de la domination dans les structures sociales et l'intrication des différents rapports sociaux (de classe, de genre et ethnoraciaux) Le TD permet aux étudiant.es de se familiariser avec la lecture des auteurs évoqués en cours et d'approfondir les notions en réalisant des exposés basés sur un corpus de textes en lien avec le CM.

Plan de cours indicatif :

- I) Penser la classe : conflits, stratification et reproduction
- II) Penser le genre : socialisation, inégalités, identité
- III) Penser la race : racisme, racialisation, intersectionnalité

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- PENISSAT Etienne, *Classe*, Paris, Anamosa, 2023, 112 p.
- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, *Introduction aux études sur le genre*, 3e édition., Bruxelles, De Boeck, 2020, 432 p.
- BRUN Solène et COSQUER Claire, *Sociologie de la race*, Paris, Armand Colin, 2022, 126 p.

Sitographie – ressources en ligne :

E-cursus : <https://ecursus.univ-antilles.fr/course/view.php?id=19494>

De nombreux supports vidéo et une bibliothèque en ligne est disponible en se connectant via l'e-cursus.

Evaluation :

Contrôle terminal : Question sur cours (écrit, 3H)
Contrôle continu : Exposés et travaux de synthèse (oral et/ou écrit)

Intitulé du cours :	Droit constitutionnel	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)	Coefficient : 1 (sans TD) ; 2 (si TD)	

Enseignant : M. François-Xavier MILLET, Professeur des Universités

Objectifs et contenu du cours :

S'inscrivant dans la continuité du cours d'Introduction au droit public proposé au premier semestre, le cours de droit constitutionnel vise à présenter aux étudiants non seulement l'organisation des pouvoirs publics telle qu'elle est prévue par les constitutions mais aussi la limitation de ces pouvoirs sur le fondement de ces constitutions. Après avoir défini les concepts de constitution et de droit constitutionnel, le cours examine la théorie de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et dresse une typologie des régimes politiques avec les expériences constitutionnelles britannique et américaine en toile de fond. La Constitution de la Vème République est ensuite abordée en détail, pour elle-même mais aussi en ce qui la distingue radicalement de la Constitution de la IVème République. Le cours se termine sur l'avènement du contrôle de constitutionnalité des lois et le rôle des juges dans la garantie des droits et libertés.

Pour ce cours, il est attendu des étudiants qu'ils acquièrent les connaissances de base relatives au droit constitutionnel et à la vie politique tout en développant un esprit analytique et de synthèse. Le cours magistral est accompagné de travaux dirigés hebdomadaires en petits groupes destinés à approfondir les connaissances et à les mettre en œuvre méthodiquement dans le cadre de dissertations et de commentaires de texte.

Plan de cours indicatif :

Partie I : La constitution comme organisation du pouvoir

Titre I : Séparation des pouvoirs et régimes politiques

Titre II : La constitution politique de la Vème République

Partie II : La constitution comme limitation du pouvoir

Titre I : La constitution juridique et le contrôle de constitutionnalité

Titre II : Le contrôle de constitutionnalité des lois en France

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- Guy **Carcassonne**, Marc Guillaume, *La Constitution*, Points, 16^e éd, 2022 ;
- Jean-Jacques **Chevalier** et al., *Histoire de la Vème République (1958-2022)*, Dalloz, 17^e ed., 2022 ;
- Louis **Favoreu** et al., *Droit constitutionnel*, Précis, Dalloz, 25^e ed., 2021 ;
- Jean **Gicquel**, Jean-Éric **Gicquel**, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Domat, LGDJ-Lextenso, 36^e ed., 2022 ;
- Francis **Hamon**, Michel **Troper**, *Droit constitutionnel*, LGDJ-Lextenso, 43^e ed., 2022.

Intitulé du cours :	Histoire du droit et des institutions	Semestre : 2
----------------------------	--	---------------------

Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 32 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) : 18 h (selon choix)
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 2 (sans TD) ; 3 (si TD)		Coefficient : 1 (sans TD) ; 2 (si TD)

Enseignant : M. Jean-François NIORT, Maître de conférences HDR en histoire du droit et des institutions

Objectifs du cours : Thématique du cours : Histoire juridique et politique de l'Etat français de l'Ancien Régime à l'époque contemporaine (1958)

Plan de cours indicatif :

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Gasparini, *Histoire du droit et des institutions*,

D. Chagnollaud, *Histoire politique et constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Dalloz

Bibliographie complète : sera distribuée en début de semestre

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

- ❖ Matière avec TD :
 - session 1 - contrôle continu avec épreuve de trois heures **et** épreuve terminale d'une heure
 - session 2 – épreuve terminale de trois heures
- ❖ Matière sans TD : sessions 1 et 2 – épreuve terminale d'une heure

Enseignements de parcours

Semestres 1 et 2

Les enseignements de parcours visent à conforter les apprentissages relevant de la science politique par l'acquisition de connaissances complémentaires et indispensables relevant des disciplines juridiques (approche pluridisciplinaire).

A chaque semestre, l'unité d'enseignement est composée d'une matière obligatoire et d'une matière au choix.

Les matières politistes sont imposées (matière obligatoire).

L'étudiant doit choisir une autre matière parmi celles proposées relevant de l'économie, des institutions juridictionnelles, des institutions administratives et du droit international.

Intitulé du cours :	Institutions juridictionnelles	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 6	Coefficient : 3	

Enseignant : Mme Gladys DEMOCRITE, Enseignante

Objectifs du cours :

Plan de cours indicatif :

Bibliographie indicative (*3 références ou plus*) :

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation :

Intitulé du cours :	Grands mécanismes de l'économie	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :	60 heures	
Crédits (ECTS) : 3	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Christian Saad, Maître de Conférences en Sciences Économiques

Objectifs du cours : Ce cours a pour objectif de présenter les grands mécanismes de l'économie sous le prisme de l'histoire des idées économiques. Sont ainsi abordés, les principaux thèmes et auteurs de l'économie, de l'Antiquité à la première moitié du XX^{ème} siècle. Un premier chapitre présente les précurseurs de la science économique en analysant succinctement les conceptions de l'économie dans la pensée grecque antique (Xénophon, Platon, Aristote) puis au Moyen-Âge (Thomas d'Aquin, Nicole Oresme, Jean Buridan). La pensée des auteurs mercantilistes puis physiocrates est aussi abordée en mettant à chaque fois l'accent sur les thèmes centraux analysés par ces auteurs (populationnisme, interventionnisme, monétarisme etc.). Le second chapitre traite de la question essentielle des fondateurs de la science économique avec les économistes Classiques, Smith, Ricardo, Malthus, Stuart Mill, Jean-Baptiste Say. L'accent est mis sur la théorie de la valeur travail commune aux Classiques, la main invisible de Smith et la théorie de la rente différentielle de Ricardo. Un troisième chapitre présente la pensée économique de Marx à partir de sa théorie de la plus-value et de sa théorie des crises. Un quatrième chapitre aborde la pensée des auteurs Néo-Classiques à partir des concepts de théorie de la valeur utilité, d'utilité marginale et d'équilibre général puis, les principaux auteurs (Menger, Jevons, Marshall et Walras) et Écoles (de Cambridge, de Vienne et de Lausanne) sont étudiés. Un cinquième chapitre présente la pensée keynésienne à partir de ses principaux concepts : demande effective, préférence pour la liquidité, interventionnisme étatique. Enfin, le cours s'achève par les définitions traditionnelles de l'économie, considérée comme science des richesses, science de l'échange marchand ou science des choix efficaces.

Plan de cours indicatif :

Chapitre 1 : Les précurseurs de la sciences économique, Chapitre 2 : Les fondateurs de la science économique, Chapitre 3 : Le marxisme, Chapitre 4 : Les Néo-Classiques, Chapitre 5 : La théorie keynésienne, Chapitre 6 : Les définitions traditionnelles de l'économie

Bibliographie indicative (3 références ou plus) : 1) Alain **Samuelson**, *Les grands courants de la pensée économique*, Presses Universitaires de Grenoble, 1990. 2) Ghislain **Deleplace**, *Histoire de la pensée économique*, 3^{ème} édition, Dunod, 2018. 3) Jacques **Valier**, *Brève histoire de la pensée économique*, Champs, essai, 2014. 4) Jacques **Généreux**, *Introduction à l'économie*, Points Économie, 2017. 5) Jean-Marie **Albertini**, Ahmed **Silem**, *Comprendre les théorie économiques*, Points Économie, 2014. 6) Jean-Marc **Daniel**, *Histoire vivante de la pensée économique, des crises et des hommes*, 3^{ème} édition

Bibliographie complète : Transmise à la rentrée ainsi qu'un document pédagogique résumant les principales œuvres des auteurs étudiés.

Sitographie – ressources en ligne :

<https://ses.ens-lyon.fr/ressources/grands-dossiers/la-pensee-economique>

<https://www.economie.gouv.fr/facileco/courants-pensees>

<https://major-prepa.com/economie/chapitre-1-histoire-pensee-economique/>

<https://www.youtube.com/watch?v=CMrfCAbHOgQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=dXdKxuOEB4U>

<https://www.youtube.com/watch?v=rnWRddz3Emg>

https://www.youtube.com/watch?v=tuJX_p80IwI&list=PL51jidJqq-UzR5ZxUIG6ONER70VINQhjt

<https://www.youtube.com/watch?v=JWztnGRFPII>

<https://www.youtube.com/watch?v=HmFuC96MnMQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=7BFQyaOMpHA>

Evaluation : Matière sans TD : sessions 1 et 2 – épreuve terminale d’une heure

Intitulé du cours :	Connaissance de la Caraïbe	Semestre : 1
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière obligatoire)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 6	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Fred RENO, Professeur des Universités

Objectifs du cours : Partager des éléments généraux de connaissance sur la Caraïbe. Présenter ces éléments sur les plans géographique, historique, politique, économique et culturel. Faire état aussi des défis et enjeux contemporains en matière de géopolitique, d'intégration et de coopération régionale dans la Caraïbe

Plan de cours indicatif :

Première partie : Un espace morcelé

Deuxième partie : Les grandes figures de la Caraïbe insulaire

Troisième partie : Coopération, intégration et identité : entre mythes et réalités

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Gordon K. Lewis, "British Colonialism in the West Indies: The Political Legacy," *Caribbean Studies*, Apr., 1967, Vol. 7, No. 1 (Apr., 1967), pp. 3-22

Fred Reno « L'implantation du modèle de Westminster ou l'invention politique dans la Caraïbe », *Cahiers de l'Administration Outre-mer* 1 (4) Novembre 1991

Fred Reno « La créolisation des modèles métropolitains » in Justin Daniel (sous la direction) *Les Iles caraïbes*, Karthala-CRPLC pp.75-104 (1997)

Eric Nabajoth, *Relations internationales de la Caraïbe*, l'Hermès 1997

Holger Henke and Fred Reno (editors) *The modern political culture of the Caribbean*, University of the West Indies, 2003

Fred Reno, « Haïti : L'oraison démocratique » in *Pouvoirs Dans La Caraïbe*, Revue du Crplc, Cnrs n°10 pp.7-24. 1998

Fred Reno, "Democratic transition and Authoritarianism: the case of Haiti" in Holger Henke and Fred Reno (editors) *The modern political culture of the Caribbean*, university of the West Indies, 2003

Fred Reno, « Greffe et bouturage en politique » in O. PLUEN et V. DOUMENG (edit) *La démocratie, entre exigences et faux-semblants*, Institut Universitaire Varenne 2018

Holger Henke and Fred Reno (editors), *New Political Culture in the Caribbean*, UWI Press 2022

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

<https://www.nationsonline.org/oneworld/map/Caribbean-political-map.htm>

<https://www.youtube.com/@CAGIYOUTUBE/videos>

<https://today.caricom.org/>

<https://www.government.nl/topics/caribbean-parts-of-the-kingdom>

Evaluation :

Intitulé du cours :	Histoire des idées politiques	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière obligatoire)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 4	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Didier DESTOUCHES, Maître de conférences HDR en histoire du droit

Objectifs du cours :

Le cours est une exploration chronologique s'étendant de l'antiquité gréco-romaine au siècle des Lumières, des principales propositions d'analyse et de construction du phénomène politique, en particulier des concepts de pouvoir, de citoyen, d'Etat, de souveraineté et droit naturel. La vie et l'œuvre des grands auteurs sont présentées et situées dans leurs contextes historiques respectifs.

L'objectif du cours est de renforcer les connaissances, l'esprit critique et la culture classique des étudiants.

Plan de cours indicatif :

Les idées de l'antiquité (I)

Les idées des Temps Modernes (II)

Bibliographie indicative (3 références ou plus) : 1) Géraldine **Muhlmann**, Évelyne **Pisier**, François **Châtelet** et Olivier **Duhamel**, *Histoire des idées politiques*, Nouv. éd., Puf, 2012 ; 2) Pierre **Manent**, *Cours familier de philosophie politique*, rééd. Gallimard, coll. « Tel », 2004 ; 3) Olivier **Nay**, *Histoire des idées politiques*, Armand Colin, 2008 ; 4) Philippe **Raynaud** et Stéphane **Rials** (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, 3e éd., Puf, 2003 ; 5) Astrid **Von Busekist**, *Penser la politique - Enjeux et défis contemporains*, Presses de Sciences Po, 2010.

Bibliographie complète : distribuée en cours

Sitographie – ressources en ligne : wikipédia ; latoupie.fr

Evaluation : examen final d'une heure portant sur trois à quatre questions de cours

Intitulé du cours :	Institutions administratives	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :	130 heures	
Crédits (ECTS) : 4	Coefficient : 2	

Enseignant : Mme Marie Assetou DIALLO, Enseignante

Objectifs du cours : Le cours d'institutions administratives permet de comprendre et de maîtriser l'administration dans ses différentes manifestations : État, collectivités territoriales, autorités administratives indépendantes. Il constitue un pendant aux cours d'institutions juridictionnelles, un prolongement du cours de droit constitutionnel de la Ve République et un préalable au cours de droit administratif (envisagé en deuxième année de la licence en droit).

Il repose sur trois parties distinctes. La première présente un panorama historique et théorique de l'administration française afin de permettre une bonne compréhension des motifs sociaux, historiques et géographiques de la complexité de l'administration française. La seconde partie du cours, consacrée aux institutions administratives nationales, permettra de dresser un panorama exhaustif des différentes formes institutionnelles qui gravitent au sein ou aux marges directes de l'État et de souligner les tendances les plus récentes de l'évolution institutionnelle de l'État. La troisième partie traitera des institutions administratives locales afin d'illustrer le phénomène de décentralisation, qui constitue aujourd'hui une donnée fondamentale de l'organisation administrative française.

La finalité de ce cours consiste à permettre aux étudiants de dépasser la complication apparente de l'organisation administrative française pour en saisir la subtile complexité, dont un État ne saurait se passer pour établir des équilibres entre différentes nécessités d'intérêt général.

Plan de cours indicatif : plan détaillé transmis à la rentrée.

Le cours a pour objectif de présenter l'organisation institutionnelle de l'administration française. Il s'articule autour de deux grandes parties.

La première partie est consacrée à l'administration d'État :

- ❖ L'organisation centrale de l'administration d'État
- ❖ L'organisation déconcentrée de l'administration d'État, les attributions du Préfet de département et du Préfet de région ; et enfin l'administration préfectorale

La deuxième partie du cours aborde l'administration décentralisée :

- ❖ L'administration territoriale de droit commun (la commune, le département, la région) ; les collectivités à statut particulier ; la coopération des collectivités territoriales ; le contrôle administratif et financier exercé sur ces collectivités.
- ❖ La décentralisation fonctionnelle.

Bibliographie indicative :

D. Maillard Degrees du Lou, *Institutions Administratives*, Paris, PUF, 2011, 496 p.

L'ouvrage comporte trois parties. La première fait un survol de l'ensemble des institutions administratives, en mettant en avant leurs caractères généraux. La deuxième porte sur les institutions étatiques centrales et

Rédactrice : Dr. G. COMPPER, Directrice des Etudes L1 Droit

la troisième sur les institutions destinées à l'administration territoriale de la République, qui comprennent à la fois les institutions de l'administration territoriale de l'État et celles des collectivités territoriales décentralisées.

D. **Grandguillot**, *Institutions politiques et administratives de la France*, Mémentos LMD, 2017, 256 p.

Une synthèse structurée et accessible pour l'étudiant ; à jour de l'actualité politique, administrative et judiciaire.

O. **Gohin**, J.-G. **Sorbara**, *Institutions administratives*, Paris, LGDJ, 2022, 618 p.

Bibliographie complète : transmise à la rentrée !

Sitographie – ressources en ligne :

- Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Accès aux : codes, textes consolidés, jurisprudence constitutionnelle, jurisprudence administrative · jurisprudence judiciaire.

- LexisNexis : <https://www.lexisnexis.fr> › votre-activite › etudiants

- Dalloz actualité.fr : les actualités juridiques sont en accès gratuit sur le site de la bibliothèque de l'Université des Antilles.

- HOPPE-Droit : OPPE-Droit (Hypothèses d'Observation des Productions Pédagogiques Éditées en Droit) est un outil d'observation des productions pédagogiques en droit qui vise à étudier, à partir d'un répertoire dynamique, les évolutions du droit français et de son enseignement depuis le début du XIXe siècle. Dans le cadre du GIS Collex-Persée, ce projet est le fruit d'une collaboration entre la bibliothèque Cujas et des chercheurs du CERCRID et de l'IRJS.

- Jurisguide : Destiné aux étudiants en sciences juridiques et aux formateurs aux méthodologies de recherche d'information juridique. Ce site propose un panorama des ressources documentaires disponibles dans le domaine du droit et des guides pour pratiquer une recherche d'informations efficace.

- Lamyline Actualités du droit.fr : Les actualités sont classées par grands thèmes mais aussi par profession du droit dans la rubrique « vie des professions juridiques et judiciaires » (avec notamment une sous-rubrique magistrat).

Evaluation : épreuve terminale d'une heure.

Intitulé du cours :	Institutions et relations internationales	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 28 h (matière au choix)	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : 4	Coefficient : 2	

Enseignant : M. Loïc VATNA, Maître de conférences

Objectifs et contenu du cours :

Le propos de ce cours est d'acquérir les connaissances fondamentales en Droit international et en Relations internationales. Il s'agit de développer les compétences et aptitudes juridiques pour comprendre la société internationale.

Le cours a pour objet de présenter les acteurs de la société internationale ainsi que l'action de ceux-ci. Il retrace tout d'abord l'apparition et l'évolution des institutions internationales du XVII^e siècle à nos jours. Dans une deuxième partie sont présentés les principaux acteurs des relations internationales, à savoir l'État, les organisations internationales, les sociétés multinationales, et les organisations non gouvernementales. Sont également présentés les instruments utilisés par ces acteurs afin d'entretenir des relations bilatérales ou multilatérales : le droit international (traités, coutume, actes unilatéraux, etc.) ainsi que les institutions diplomatiques et consulaires.

Plan de cours indicatif :

Partie 1. Apparition et évolution des institutions internationales

- Chapitre 1^{er}. De la naissance de la société interétatique à la 1^{re} guerre mondiale
- Chapitre 2. De la décomposition de la société internationale eurocentrique à la société internationale universelle
- Chapitre 3. De la Guerre froide à la Pax americana
- Chapitre 4. Le monde contemporain : la recomposition du monde

Partie 2. Identité des institutions internationales

- Chapitre 1. Les acteurs des relations internationales
- Chapitre 2. Les techniques des relations internationales

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- P. Boniface, *Les relations internationales de 1945 à nos jours. De Yalta à la guerre en Ukraine*, Eyrolles, 7^e éd., 2022
- J.-J. Roche, *Les relations internationales*, LGDJ, 2021
- B. Sierpinski, *Institutions internationales*, Dalloz, 21^e éd., 2021

Sitographie – ressources en ligne :

Evaluation : contrôle terminal (questions de cours). L'esprit de synthèse et la structuration de la pensée sont les principaux critères d'évaluation.

Matières communes

(filières Droit et Science Politique)

Enseignements obligatoires complémentaires

Figurant aux unités d'enseignements 3 (semestre 1) et 6 (semestre 2), les enseignements dispensés doivent tous être suivis.

Ils constituent le tronc commun des deux filières et sont évalués dans le cadre du contrôle continu.

Ces enseignements portent sur l'acquisition de compétences fondamentales qui seront mobilisées tout au long du cursus universitaire (méthodologie juridique, méthodologie documentaire, informatique et méthodologie numérique) ainsi que de compétences en langues vivantes étrangères.

En outre, l'enseignement spécifique « *Connaissance de soi et de son orientation* » tend à rendre chaque étudiant acteur de son parcours universitaire.

Intitulé du cours :	BU-K@Fé - Méthodologie documentaire niveau 1	Semestre : 1
Volume horaire : 4	Cours magistral (CM) : 0	Travaux dirigés (TD) : 0

Temps de travail estimé par étudiant :	3h (uniquement en ligne)
Crédits (ECTS) : 1	Coefficient : 0,1

Enseignant : Mme Denise TASSIUS

Objectifs du cours : Connaître et utiliser les services et ressources documentaires de l'UA

* Réaliser une visite active obligatoire de la bibliothèque avec l'application Genially dès septembre.

La visite comprend la présentation des différents services proposés, l'accès aux documents physiques en lien avec le droit et la science politique.

* Chercher et trouver des documents imprimés et numériques dans les collections des bibliothèques (le catalogue Kolibri+ et les bases de données).

* Trouver des manuels dans leurs disciplines.

Plan de cours indicatif :

- 1 - Bien démarrer ses recherches d'informations à l'Université
- 2- Découvrir la documentation de l'Université
- 3- Consulter les ebooks

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Une sélection d'ouvrages sur la méthodologie documentaire est proposée sur le site de la BU accessible depuis ce lien <https://bu.univ-antilles.fr/les-essentiels?pid=8194845490005746>

Bibliographie complète :

Une sélection documentaire en ligne est réalisée pour les étudiants de licence en accord le responsable des filières.

Lien d'accès : <https://bu.univ-antilles.fr/alertes/etudiants-en-licence-droit-bu-vous-accompagne.html>

Sitographie – ressources en ligne :

Les bases de données en ligne pour le droit : DALLOZ, Ledoctrinal, Lexis360, Lextenso

Lien d'accès : <https://bu.univ-antilles.fr/droit-science-politique.html>

Evaluation : 2 évaluations en ligne

Intitulé du cours :	Méthodologie juridique générale	Semestres : 1 et 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 4 h (S1)	Travaux dirigés (TD) : 8 h (S1 et S2)
Temps de travail estimé par étudiant :	30 h (à chaque semestre)	
Crédits (ECTS) : 1	Coefficient : 0.5	

Enseignant : Mme Gaëlle COMPPER – Maîtresse de conférences contractuelle en histoire du droit

Objectifs du cours :

S'initier à la méthode des différents exercices juridiques (dissertation juridique, cas pratique, fiche et commentaire d'arrêt, commentaire de texte).

Acquérir et maîtriser les spécificités du raisonnement juridique.

Consolider les éléments structurants le raisonnement logique.

Mettre à profit et développer sa culture générale.

Plan de cours indicatif : fascicule de méthodologie juridique transmis à la rentrée

Recommandations : Il est recommandé aux étudiants de réviser les fondamentaux de la langue française (grammaire, conjugaison, syntaxe) dans leurs manuels scolaires (Bescherelle).

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Christophe **Dobovetsky**, « *Méthodologie des exercices juridiques* », Gualino, 7^e édition, 2022

Bibliographie complète :

N.B. : le fascicule de méthodologie mis à disposition dans le cadre du cours expose en détail la méthode de tous les exercices juridiques.

Sitographie – ressources en ligne :

Recommandations : En matière de culture générale, il est conseillé aux étudiants d'exercer leur curiosité intellectuelle en visionnant des documentaires, reportages, débats télévisés, en écoutant des podcasts...

Plusieurs sites peuvent être mis à profit : arte.tv ; lcp.fr ; France culture

Evaluation : session 1 (semestre 1 et 2), contrôle continu – 2^e session (rattrapage) : contrôle terminal d'une heure

Intitulé du cours :	Informatique et méthodologie numérique	Semestres : 1 et 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) : 2 h (S1) ; 4 h (S2)	Travaux dirigés (TD) : 2h
Travail personnel de l'étudiant :	30 h (à chaque semestre)	
Crédits (ECTS) : Filière Droit : 1 Filière Science politique : 1 (S1) ; 3 (S2)	Coefficient : Filière Droit : 1 (S1) ; 0.5 (S2) Filière Science politique : 1	

Enseignant : Mme Céline REMI – Maîtresse de conférences

Objectifs du cours :

Nombres d'actes et de procédures des acteurs de l'UA, de la faculté SJE, du département de formation DSP liées à l'accompagnement administratif et pédagogique de l'étudiant sont dématérialisés. Cet enseignement très court placé en tout début de semestre a les objectifs suivants.

Au semestre 1 il s'agit de présenter à l'étudiant :

- l'ensemble des moyens et ressources numériques qui seront mis en œuvre durant l'année
- les possibilités offertes par l'usage réfléchi et régulier de ces moyens et outils en termes de renforcement des interactions indispensables à la réussite de sa formation et à la maturation de son projet d'insertion.

Au semestre 2 il s'agit de développer chez l'étudiant des connaissances utiles à l'analyse critique notamment en termes de performance et de sécurité ;

- d'architectures matérielles et logicielles d'environnements informatiques auxquels il pourrait avoir accès,
- de démarches de création, conservation, valorisation et diffusion de contenus divers.

IL EST IMPORTANT DE NOTER que le cours est complété par des activités pratiques que l'étudiant devra effectuer en autonomie TOUT AU LONG DU SEMESTRE. Ces activités seront expliquées et amorcées par l'étudiant lors d'une unique séance de TD prévue au début de chaque semestre **qu'il convient de ne pas rater.**

Plan de cours indicatif :

Semestre 1 :

1. L'écosystème numérique de l'UA : infrastructure et services rendus
2. Intégration et interactions numériques : méthodes, effets et écueils à éviter

Semestre 2 :

1. Bases sur les architectures matérielles et logicielles récentes
2. Bases sur la représentation et l'organisation d'information en contexte numérique

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Plateforme Ecurus de l'UA

Site de l'UNJF

Plateforme de l'UA

Pix.fr

Evaluation : effectuée en CC sur la base de deux activités pratiques à conduire tout au long de chaque semestre.

Intitulé du cours :	Connaissance de soi et de son environnement	Semestre : 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) :	Travaux dirigés (TD) : 12 h
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : Filière Droit : 1 Filière Science Politique : 3		Coefficient : Filière Droit : 0,5 Filière Science Politique : 2

Enseignant : Mme Murielle VAIRAC, Maître de conférences associée

Objectifs du cours :

L'objectif de cours est d'amener l'étudiant à cheminer pour « trouver », découvrir son orientation à partir d'une question centrale : *Qui suis-je ?* Cette question est le point de départ de celui /celle qui choisit de vivre consciemment afin de choisir l'orientation qui lui convient. Il s'agit aussi d'encourager l'étudiant à être proactif en passant de la théorie à la pratique à l'aide d'une boîte à outils.

Plan de cours indicatif :

Organisation des séances autour de trois thèmes.

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

J. P. Garceau, « Pierre et le fil magique », dans *Le moine qui vendit sa ferrari*, Editions Lu, 2005

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Extrait du discours de Gregg Braden, Milan, 2016, <https://www.youtube.com>

La prophétie des Andes, 2006, <https://www.youtube.com>

Evaluation :

Evaluation en présentiel

Intitulé du cours :	Langues vivantes étrangères (anglais)	Semestres : 1 et 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) :	Travaux dirigés (TD) :
Temps de travail estimé par étudiant :		
Crédits (ECTS) : Filière Droit : 1 Filière Science Politique : 2		Coefficient : 1

Enseignant : Mme Charlotte LARGERON

Objectifs du cours :

- Développer son aisance à l'oral
- Enrichir son vocabulaire
- Perfectionner sa grammaire et sa syntaxe
- S'ouvrir aux cultures des différents pays anglophones étudiés

Plan de cours indicatif :

Les TD (2h) se dérouleront en deux temps. La première heure sera dédiée à un travail de documents (écrits ou oraux) portant sur un thème d'actualité dans le monde anglophone et la seconde heure est animée par les étudiants qui présenteront leurs exposés au groupe.

Bibliographie complète :

Claude **Gosset**, *Le mot & l'idée Anglais 1 - Vocabulaire thématique*, Ophrys, ed. 2018.

Sitographie – ressources en ligne :

<https://www.bbc.co.uk/learningenglish/english/features/6-minute-english>

<https://thecrashcourse.com/>

Evaluation :

1 évaluation orale individuelle & 1 évaluation écrite (compréhension écrite : texte + questions de compréhension)

Intitulé du cours :	Langues vivantes étrangères (espagnol)	Semestres : 1 et 2
Volume horaire :	Cours magistral (CM) :	Travaux dirigés (TD) : 20h (par semestre)
Temps de travail estimé par étudiant :	25 h – 50 h (à chaque semestre)	
Crédits (ECTS) : Filière Droit : 1 Filière Science Politique : 2	Coefficient : 1	

Enseignant : – Lectrice de langues étrangères

Objectifs du cours :

Le cours aborde différentes questions d'actualité et de culture du monde hispanique à travers l'analyse de divers supports, notamment écrits et audio-visuels. Les thèmes abordés donneront lieu à des travaux écrits et oraux individuels et en groupe. Le cours permettra à l'étudiant de :

- Consolider les cinq compétences langagières : expression écrite et orale, compréhension écrite et orale et interaction orale
- Exposer des opinions, argumenter et exprimer des revendications, donner des recommandations.
- Renforcer ses références culturelles et civilisationnelles.

Plan de cours indicatif : plan détaillé transmis à la rentrée

- ❖ La paridad de género en el poder judicial
- ❖ El periodismo satírico y sus dilemas
- ❖ La pluralidad lingüística española

Bibliographie indicative (3 références ou plus) :

- Alfredo **Gonzalez Hermoso**, «Bled Espagnol Tout-en-un», 2021
- Claude **Mariani**, Daniel **Vassivière**, « L'Espagnol de A à Z », 2022
- Dictionnaire Larousse Poche Espagnol (bilingue)
- Dictionnaire de langue espagnole unilingue

Bibliographie complète :

Sitographie – ressources en ligne :

Diccionario de la Real Academia Española: <http://buscon.rae.es/draeI/>

Evaluation :

Session 1 (semestre 1 et 2), contrôle continu – 2^e session (rattrapage) : contrôle terminal d'une heure